

## ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## En s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 MARS

## DYNAMITE ET RELIGION

Le gouvernement recueille ce qu'il a semé. Il n'a eu que des excuses et des encouragements pour le désordre. Les anarchistes suivent ses conseils. Dans la séance de samedi, il avait rejeté les fautes sur les catholiques, disant que si les troubles se renouvelaient il ferait fermer les églises.

Cet encouragement à la violence a été entendu. Ces paroles ont été prises à la lettre, et dès le lendemain les désordres ont recommencé.

Cette fois, il n'y avait même pas de prétexte, ni de prétendue provocation d'aucune nature. Les prédicateurs de Saint-Joseph avaient parlé trois fois, et les sujets traités dans les trois premières conférences dialoguées avaient été la justice divine, la morale, la charité. Le sujet de dimanche était : *La puissance consolatrice de l'Eglise*. Rien dans ce sujet de factieux ni de provocateur.

A un moment donné, un coup de sifflet retentit et cinq cents émeutiers s'élançant contre la chaire, criant, sifflant, jurant, lançant les chaises et bousculant les fidèles.

Si ce n'est pas là troubler le repos public, nous nous demandons ce que c'est. Les excitations niaises et dangereuses tombées du haut de la tribune ont porté leur fruits. Il suffira désormais de vingt polissons payés pour troubler les cérémonies du culte, pour faire fermer une église.

C'est à se demander vraiment si l'ineffable Loubet est le complice des anarchistes. Ministre chargé de l'ordre public, il ne trouve pas un mot pour blâmer ces attentats ; il réserve toutes ses sévérités pour les victimes, dont le visage saigne encore des coups qu'ils ont reçus.

On va lui demander aujourd'hui de fermer Saint-Joseph. Demain on lui demandera de fermer Saint-Augustin et la Madeleine. Et il obéira.

Mais M. Loubet peut être sûr de deux choses : la première, c'est que ceux qui ont fait sauter la maison de la rue de Clichy ne sont pas des catholiques ; la seconde, que les perturbateurs d'églises, qu'il a si dignement encouragés, sont les proches parents, les alliés très voisins des anarchistes qui font sauter les maisons.

Aussi les encouragements qu'il a donnés aux uns ont-ils profité aux autres, et ceux-ci ont répondu dès le lendemain à son discours en faisant sauter les maisons.

C'est logique.

Nous ne prétendons point que le gouvernement soit sans préoccupations du côté des anarchistes, mais il est manifeste qu'il porte une attention bien plus vigilante du côté des catholiques, surtout quand ceux-ci se rassemblent dans une église.

On a fait sauter une maison de la rue de Clichy : le gouvernement songe à fermer l'église Saint-Merri.

On a essayé de faire sauter la caserne de

gendarmérie d'Ivry : il est question d'ordonner la fermeture de l'église Saint-Joseph.

Nous estimons tout à fait superflu de tirer une conclusion de ces faits et de ces rapprochements.

## Arrestation de Ravachol

Est-ce sérieux cette fois? Un anarchiste qu'on dit être Ravachol a été arrêté hier par M. Dresch, commissaire de police de l'Enclos-Saint-Laurent.

Ledit Ravachol était venu à midi 1/2, chez un marchand de vins, 26, boulevard Magenta, le sieur Ségot.

Celui-ci, frappé de l'air effaré de ce client, l'examina attentivement pendant qu'il commandait son déjeuner et s'aperçut que son signallement répondait de tous points à celui de Ravachol. Il fit part de ses soupçons à deux gardiens de la paix qui passaient sur le boulevard. Les agents pénétrèrent dans l'établissement du marchand de vins et se jetèrent sur l'individu désigné, avant qu'il ait eu le temps de faire usage du revolver qu'il portait sur lui.

Les agents le fouillèrent immédiatement et trouvèrent dans ses poches six autres cartouches, plus un bâton de rouge gras. Or, on sait que Ravachol est signalé comme se maquillant les joues pour en atténuer la pâleur.

Il n'est pas jusqu'à son costume qui ne soit une charge contre lui : la coiffe de son chapeau haut de forme porte l'adresse : Ravel, fabricant, 44, rue de Lyon, à Saint-Etienne. Les mots Saint-Etienne sont à peu près effacés.

Il a opposé une vive résistance aux agents qui l'arrêtaient.

Il se roulait par terre, leur lançant des coups de pieds et des coups de poing et criait : « Vive l'anarchie ! »

Dix gardiens ont dû le ligotter.

Une fois ligotté, Ravachol a été mis dans la voiture et conduit au commissariat.

Pendant le trajet, il hurlait : « A bas la bourgeoisie ! Mort aux bourgeois ! » etc.

La foule, apprenant que l'on tenait Ravachol, s'est précipitée vers le poste en criant : « A mort l'anarchiste ! A mort Ravachol ! Tuez-le ! Tuez-le ! »

On l'a mené au service anthropométrique.

MM. Lozé, préfet de police, Gaillot, chef de la police municipale, et Goron sont arrivés immédiatement. M. Bertillon, chef du service anthropométrique, a été mandé, et malgré la résistance de Ravachol il a procédé à la mensuration de l'anarchiste.

Il a d'abord relevé les particularités suivantes, qui coïncident exactement avec le signallement de Ravachol que nous avons publié : cicatrice ronde sur la main gauche, cicatrice à la bosse frontale gauche. On a découvert aussi un grain de beauté sur le sein gauche.

Les mesures anthropométriques correspondent exactement.

Malgré l'évidence de ces constatations, Ravachol, gouaillieur, nie son identité.

Il paraît certain que l'engin de la rue de Clichy a été placé par Ravachol avec le concours de Mathieu.

Un haut fonctionnaire de la Préfecture a déclaré qu'il y aurait du nouveau aujourd'hui ; les propriétaires des maisons où demeurent les magistrats continuent à recevoir des lettres de menaces, et de nouveaux paquets suspects sont fréquemment trouvés par les concierges, mais la plupart n'ont rien de commun avec les engins explosifs et sont l'œuvre de mauvais plaisants.

## INFORMATIONS

## EVOLUTION A DROITE

Le *Gaulois* dit que le Pape a adressé au Nonce à Paris des instructions spéciales dans lesquelles, tout en maintenant son intention formelle de suivre une politique de conciliation vis à vis du gouvernement français, il laisse entrevoir la possibilité d'une évolution vers la Droite, si le Ministre persiste à encourager, faute de répression, des manifestations radicales qui dégénèrent en scandales anarchistes.

## LE CARDINAL RICHARD

On dit que le cardinal Richard protestera par lettre publique contre les scandales de Saint-Merry et de Belleville, dont le but serait de faire fermer les églises.

On assure que le cardinal Richard est mandé à Rome pour conférer avec le Pape.

## A L'ÉGLISE SAINT-MERRY

Une assistance des plus nombreuses se pressait avant-hier soir, à 8 heures, dans l'église Saint-Merry, à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Tout à coup, sans la moindre provocation, une bande d'énergumènes entonna la *Carmagnole*, et se mit en devoir de saccager l'église.

A ce moment, une escouade de gardiens de la paix, qui stationnaient au dehors, pénétra dans l'église et la fit évacuer.

L'opération a duré plus d'une heure, pendant laquelle les fidèles ont été en butte aux provocations et aux outrages des forcenés, qui, cette fois, n'ont pas même eu l'ombre d'un prétexte à leur sauvage intervention, puisque les conférences de Saint-Merry avaient été interdites la veille par l'archevêché.

## LOUISE MICHEL

L'*Eclair* publie une interview de Louise Michel, dans laquelle elle exprime la croyance à l'intervention active d'agents provocateurs dans l'explosion de la dynamite, afin de pouvoir incarcérer tous les anarchistes avant le 1<sup>er</sup> mai.

## LA NEIGE

Les dépêches signalent des chutes plus ou moins abondantes de neige à Lyon, Alençon, Toulouse, Aurillac, Périgueux, Agen, Auch, Tarbes, Lavar, Carcassonne, Castelnau-dary et généralement dans toute la région du Sud-Ouest.

La température partout s'est abaissée de plusieurs degrés au-dessous de zéro.

Pontarlier, 30 mars.

Une tempête de neige sévit sur la région. Les trains se dirigeant vers l'intérieur de la France sont arrêtés.

Montbrison, 30 mars.

La neige est tombée hier en telle abondance dans les montagnes du Forez et dans les monts d'Auvergne que toutes les communications ont été interrompues sur la ligne ferrée de Saint-Etienne à Clermont. Un train de marchandises a déraillé par suite de l'accumulation des neiges.

Le dernier train de voyageurs venant de Clermont est arrivé à Saint-Etienne avec près de cinq heures de retard.

Il serait resté en détresse près de Noirétable si l'on n'avait envoyé de Montbrison une équipe spéciale et un chasse-neige.

Un train de marchandise a été également bloqué sur la ligne de Saint-Etienne à Saint-Bonnet, près de cette dernière localité.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 mars 1892.

Le vote obtenu hier par M. de Freycinet sur les crédits a produit à la Bourse une diversion aux préoccupations causées par le dernier attentat des anarchistes. Ceux qui avaient vendu depuis dimanche ont dû procéder à des rachats précipités à la veille de la réponse des primes qui aura lieu demain jeudi. Le 3 0/0 Ancien monte à 96.57 ; le Nouveau à 96.40 et le 4 1/2 à 105.45.

La Rente Italienne cote 87.80 et l'Extérieure 59 11/32. Le 3 0/0 Portugais est en nouveau progrès à 26 3/8. On considère comme une garantie très importante pour assurer le bon fonctionnement de la nouvelle convention, l'intention du ministre des finances de Portugal de créer des agences de la Banque du Portugal à Paris, Berlin, Londres et Amsterdam. Les administrateurs de ces agences étant nommés par les créanciers étrangers constitueraient de véritables comités permanents chargés de contrôler et encaisser les remises hebdomadaires faites par la Banque du Portugal du revenu des douanes affecté au paiement des coupons. Le Nouveau Russe est à 75 13/16 et l'Orient à 66 3/4.

L'action de la Banque de France est en progrès sensible à 4.145 fr. Le Crédit Foncier est bien tenu à 1.200 et la Banque de Paris à 610. Le Crédit Lyonnais est en avance sur hier à 752. La Société Générale reste invariable à 471.25. L'action Immeubles de France est demandée à 457.50. L'assemblée des actionnaires a voté le dividende de 25 fr. proposé pour 1891. Le solde soit 12.50 sera mis en paiement le 16 juillet.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux est l'objet de demandes très suivies au cours de 675 fr. Il est question d'un coupon d'acompte de 25 fr. par action en mai.

Les Chemins Economiques cotent 404.50.

## NOUVELLES MILITAIRES

MOBILISATION DU 2<sup>e</sup> CORPS

La *République de l'Oise* dit qu'il est fortement question de procéder à une expérience de mobilisation semblable à celle qui eut lieu il y quelques années : cette fois c'est le 2<sup>e</sup> corps qui serait désigné.

La mobilisation générale de tout le 2<sup>e</sup> corps d'armée aurait lieu peu de jours après Pâques, à 17 kilomètres de Compiègne, dans la direction de Noyon.



Le 3<sup>e</sup> hussards a quitté Lyon avant-hier matin, se rendant à Verdun, où s'installe la brigade de hussards de Lyon par permutation avec la 3<sup>e</sup> brigade de chasseurs.

Par décision ministérielle, M. Bavouzet, capitaine breveté au 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a été désigné pour servir, en qualité d'officier d'ordonnance, auprès de M. le général d'Hugonnet de Boyal, commandant la 35<sup>e</sup> brigade d'infanterie (18<sup>e</sup> division, 9<sup>e</sup> corps d'armée) et les subdivisions de région de Châtellerault et de Tours.

AVANCEMENT DES AIDES-VÉTÉRINAIRES

Il serait question, en haut lieu, de traiter désormais les aides-vétérinaires de l'armée sur le même pied que les sous-lieutenants de toutes armes et les assimilés de tous les services et, partant, de prendre des mesures pour leur appliquer les dispositions de la loi du 26 mars 1891, aux termes desquelles ces officiers sont promus au grade supérieur après deux ans de service dans le grade précédent.

LE 23<sup>e</sup> DRAGONS A NIORT

Nous avons annoncé la mutation du 23<sup>e</sup> dragons et du 2<sup>e</sup> cuirassiers.

A ce sujet, l'*Echo de Niort* dit que ce mouvement est annoncé dans des conditions tout à fait prématurées. Il doit seulement s'exécuter dans le courant de l'année 1893, au moment où l'assiette des divisions de cavalerie devra être remaniée pour faire concorder l'emplacement des brigades avec les lignes stratégiques nouvellement construites, afin d'accélérer la concentration sur la frontière.

Le Prytanée militaire

Le bruit avait couru que, en 1892-1893, on recevrait un plus grand nombre d'élèves que les années précédentes dans cet établissement réservé au fils de militaires.

Renseignement pris, dit la *France Militaire*, nous avons le regret d'être obligés de désillusionner nos camarades qui comptaient sur cet accroissement d'effectif.

Pour que le nombre des admis pût être relevé, il faudrait que les bâtiments destinés à les recevoir eussent été agrandis. Or, rien n'a été changé jusqu'ici à l'installation primitive.

Ce qui a pu donner naissance aux bruits que nous avons le pénible devoir de démentir, c'est qu'il est sérieusement question d'augmenter l'importance du Prytanée.

Le ministre de la guerre a même prescrit d'établir des plans et devis de construction pour un nouveau bâtiment destiné à recevoir 350 élèves.

Mais du projet à l'exécution il y a loin.

Les plans, envoyés au ministre, sont actuellement à l'étude; on nous assure même que la 4<sup>e</sup> direction les a approuvés avec de légères modifications.

D'un autre côté, la ville et le département ont voté 650,000 fr. à titre de subvention au département de la guerre pour la construction de l'immeuble.

Le ministre a accepté en principe la subvention.

Si, comme nous sommes en droit de l'espérer, ces projets sont, dans un avenir prochain, définitivement adoptés, il est à peu près certain que le Prytanée sera divisé en deux Ecoles distinctes.

L'ancien Prytanée, qui conservera sa destination actuelle ou à peu près avec 500 élèves, et le nouveau Prytanée, qui serait affecté, avec le titre d'*Ecole militaire préparatoire*, à 350 aspirants aux Ecoles de Saint-Cyr, Polytechnique, Saumur, etc., etc.

Cette répartition donnerait, à notre avis, satisfaction à la majorité des officiers désireux de faire élever leurs fils au Prytanée.

M. de Freycinet est, à ce qu'on nous assure, partisan de ce projet, ainsi que le ministre actuel de la marine M. Cavaignac, député de la Sarthe et ancien rapporteur du budget.

L'affaire est donc en très bonne voie, et son succès définitif ne nous semble plus dépendre que du nouveau rapporteur du budget pour 1893.

VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale ET DE LOUEST

Chemin de fer de Saumur à Cholet

Le *Journal de Cholet* a publié dans un de ses derniers numéros une information concernant le chemin de fer de Saumur à cette ville. Il annonce que M. le député Coudreuse a récemment appelé sur le projet de loi soumis à la Chambre l'attention de son collègue M. Raynal, président de la commission des chemins de fer, et que M. Raynal lui a promis « de réunir la commission qui nommera le rapporteur et de prier celui-ci de déposer son rapport le plus tôt possible ».

Les choses sont beaucoup plus avancées que ne le dit notre confrère. Le rapporteur du projet de loi sur les chemins de fer de Saumur à Cholet n'est plus à nommer. Il est désigné depuis un mois. C'est M. Delpech, député de Vaucluse. M. Delpech a donné lecture de son rapport à la commission des chemins de fer qui vient de l'adopter à l'unanimité, et nous apprenons que ce rapport sera

déposé samedi prochain sur le bureau de la Chambre.

Sans mettre en doute la démarche de M. Coudreuse mentionnée par le *Journal de Cholet*, il est juste de rappeler que les autres députés de Maine-et-Loire, notamment MM. le comte de Maillé, président du Conseil général, Berger, député de notre arrondissement, et le comte de Terves, membre de la commission des chemins de fer, se sont occupés depuis deux ans du chemin de fer de Saumur à Cholet avec la plus active sollicitude. Ils ont suivi cette affaire dans toutes ses phases au Conseil d'Etat, au Ministère des Finances, au Ministère des Travaux publics, et, si elle est aujourd'hui sur le point d'aboutir, nous le devons en grande partie à leurs efforts persévérants.

Concert de l'Harmonie Saumuroise

Voici le programme du concert, annoncé pour dimanche prochain 3 avril, offert au Théâtre, par l'*Harmonie Saumuroise*, à MM. les membres fondateurs et souscripteurs, avec le concours des artistes désignés dans notre numéro d'hier :

PREMIÈRE PARTIE

1. *Carmen*, mosaïque (Bizet), par l'HARMONIE SAUMUROISE.
2. *Romance de Guillaume Tell* (Rossini), chantée par Mme BERNY.
3. 6<sup>e</sup> Air varié pour clarinette (Beerr), par M. MURAY.
4. *On dansera*, monologue (J. Normand), par M. ROGER.
5. *Symphonie pour deux violons* (Alard), par MM. GOUBEAULT et RENAULT.
6. *Scène comique*, par M. ALARY.

DEUXIÈME PARTIE

7. *Erwinn*, fantaisie pour clarinette (Meister), par M. MURAY.
8. *A Chant Provençal* (Massenet); — *Les Perles d'or* (Thomé), chantés par Mme BERNY.
9. *Le Hannequin*, monologue (Bilhaud), par M. ROGER.
10. *Fantaisie sur Robert le Diable*, pour violon (Meyerbeer), par M. GOUBEAULT.
11. *Grand air de la Traviata* (Verdi), chanté par Mme BERNY.
12. *Scène comique*, par M. ALARY.

Première représentation de *MISS HANMIETTE*, bouffonnerie musicale en un acte, par les célèbres PUPAZZI.

Le chef de musique, V. GOUBEAULT.

AVIS. — On peut souscrire dès aujourd'hui chez M. Pillet-Bersonillé, marchand de musique, place de la Bilange. Le prix de la souscription est fixé à 8 fr. pour les deux concerts donnés au Théâtre. La carte donne droit à l'entrée pour la famille.

Pour les non-souscripteurs : Stalles d'orchestres, Stalles et Loges de Balcon, Baignoires, 3 fr. la place; Premières Loges, Pourtour, Parquet, 1 fr. 50 la place.

Le bureau de location sera ouvert le dimanche 3 avril, de 2 heures à 5 heures du soir, au contrôle du Théâtre. Les personnes qui

désirent retenir des places à l'avance paieront un supplément de 30 centimes par place aux premières et de 25 centimes aux secondes, location comprise.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

La Commission de la Société « l'Union Saumuroise » est composée ainsi qu'il suit pour l'année 1892 :

MM.

- Peton, président;
- Milon, 1<sup>er</sup> vice-président, directeur de l'es-crime;
- Doussain, 2<sup>e</sup> vice-président, directeur du tir, faisant fonction de trésorier;
- Terrien, trésorier-adjoint;
- Langlois, secrétaire, directeur de la gymnastique;
- Villarmé, secrétaire-adjoint;
- Picard, sous-directeur de la gymnastique;
- Bonneau, sous-directeur du tir;
- Loiseau et Balzeau, commissaires.

Le Président, D<sup>r</sup> PETON.

M. le Sous-Préfet de Saumur et l'administration municipale ont demandé au gouvernement une récompense honorifique pour M. Menier, en raison de sa belle conduite lors de l'incendie du café de l'Union.

Sans nul doute, cette demande sera accordée.

DÉGRÈVEMENT DU PRIX DES PLACES EN CHEMIN DE FER

Nous rappelons qu'à partir de demain vendredi 1<sup>er</sup> avril un dégrèvement sera opéré sur le prix des places en chemin de fer. La réduction, très importante, sera de 10 0/0 pour les billets de 1<sup>re</sup> classe, de 20 0/0 pour ceux de 2<sup>e</sup> classe, et de 30 0/0 pour les billets de 3<sup>e</sup> classe.

CONTRIBUTIONS

QUESTION. — J'ai reçu mes bordereaux de patente, de contributions foncière, personnelle-mobilière, etc., de l'année courante, le 24 février. Quelques jours après, j'envoie chez le percepteur pour payer les deux douzièmes échus, et j'indique par une note que je veux verser tant sur la patente et tant sur la foncière, etc., soit deux articles seulement.

Le percepteur veut bien recevoir le montant de mon versement; mais il émet la prétention d'appliquer à son gré la totalité du versement et sur un seul article.

Je pense avoir le droit de distribuer mon argent à ma guise, et je crois que le percepteur n'est pas dans son droit?

RÉPONSE. — Le percepteur n'a pas le droit de se refuser à répartir la somme comme le demande le contribuable. En effet, si ce contribuable avait à réclamer sur l'une des contributions, il devrait justifier du paiement des

LE FILS DE L'ASSASSIN PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie: Le Crime du Père

IX — LA SOCIÉTÉ SE VENGE (Suite)

Le président demanda à Jacques ses nom et prénoms, mais l'avocat se leva pour déclarer qu'il s'opposait à ce que Jacques fût entendu: d'abord comme étant mineur âgé de moins de quinze ans.

Le président répondit que Jacques serait entendu à titre de simple renseignement, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, et seulement en ce qui concernait Billou.

— Bon, dit l'enfant, si c'est contre Billou je veux bien, sans cela je n'aurais rien dit.

Alors, il raconta, avec beaucoup de clarté, la scène qui s'était passée chez son père le soir du crime et comment Billou avait entraîné Claude; comment lui, Jacques, se doutant de quelque chose, les avait retrouvés derrière l'usine; com-

ment Billou l'avait grisé pour se débarrasser de lui.

— Et, lui demanda le président, vous n'avez pas revu Billou depuis ce jour?

— Non, monsieur.

— Vous ignorez le lieu de sa cachette?

— Oh! oui, monsieur, car si je le connaissais...

— Vous l'auriez dit à la justice, n'est-ce pas?

— Non, fit Jacques; si je savais où il est, j'irais le trouver et je le tuerais, car c'est lui qui a perdu mon père et qui est la cause que ma mère mourra.

Le président fit une semonce à cet enfant qui, à quatorze ans, parlait déjà de tuer, et ne manqua pas de faire ressortir que la peine de mort elle-même n'était pas suffisante pour effrayer les gens de cette espèce.

Après cette déposition, l'avocat général développa ses conclusions, qui demandaient naturellement la peine la plus sévère.

L'avocat fut presque éloquent; il lança des tirades attendries, et eut le grand mérite de dire tout ce qu'il avait à dire en un quart d'heure.

Le président fit son résumé, soi-disant im-

partial; il s'étendit longuement sur les arguments de l'accusation, glissa rapidement sur ceux de la défense et invita le jury à entrer dans la salle de ses délibérations.

La délibération fut courte.

Le chef du jury déclara d'une voix sensiblement émue les paroles sacramentelles:

— Sur toutes les questions, oui, les accusés sont coupables.

Le verdict était muet sur les circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour rendit un arrêt qui condamnait Claude Vincent, et, par contumace, Billou à la peine de mort.

Claude refusa de signer son recours en grâce et même son pourvoi en cassation.

Il avait hâte d'en fuir.

Seulement, il demanda, deux jours après, à voir son fils.

Il n'osait demander Louise.

A un homme qui va mourir, on ne refuse rien. Jacques fut appelé près de son père.

A son retour du jugement, Louise s'était levée sur son lit et lui avait dit:

— Mon enfant, tu viens de là-bas, tu as vu ton père? Je sais tout. Il est condamné, n'est-ce pas?

Jacques balbutia.

— Ne dis pas non. Les voisins, en ton absence, m'ont tout raconté, et demain les journaux répandront la triste nouvelle.

C'est vrai, fit Jacques; ils l'ont condamné.

— A mort?

— Oui, à mort.

— Ils en ont condamné deux, fit la pauvre femme en retombant sur son traversin.

Jacques se rendit au désir de son père.

Jusqu'à là, Claude Vincent avait refusé de recevoir le prêtre. Celui-ci profita de l'arrivée du fils pour entrer dans la cellule du condamné.

Claude fut presque heureux de la présence d'un tiers qui empêcherait son fils de lui faire des reproches.

Hélas! l'enfant n'y songeait pas.

Lorsqu'il pénétra dans le misérable réduit où gisait l'auteur de ses jours, il se prit à pleurer et tomba dans les bras tremblants de Claude, qui le serra longtemps en pleurant lui-même.

L'aumônier respecta ce silence éloquent et se mit en prières dans un coin.

Enfin, Claude surmontant son émotion murmura à l'oreille de son fils:

— Et ta mère?



dozièmes sur cette contribution, et comment pourrait-il faire cette justification avec un reçu portant acompte sur l'ensemble du bordereau ?

#### CLÔTURE DE LA PÊCHE

D'après le *Journal du Loiret*, la pêche qui réglementairement, devait fermer le 15 avril, ne sera close que le 20 du même mois.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCE

Le 28 mars. — Alphonse Allée, à l'Hospice.

##### DÉCÈS

Le 28 mars. — Perrine Jarry, veuve de Yves Legarec, 80 ans, lingère, rue Haute-Saint-Pierre (c'est par erreur que le mot *célibataire* a été imprimé avant-hier).

#### PRÉDICTIONS DE NICK

Voici les dates des points astronomiques, et celles des perturbations probables pour le mois d'avril :

1° Vers les « 1<sup>er</sup>, 2, 3 (?), 4, 5, 6 » ; 2° vers les « 7, 9, 10 (?), 12, 14, 16 » ; 3° vers les « 13, 19, 20 (??), 21, 22 » ; 4° vers les « 23, 24 (??), 25, 26, 27 » ; 5° vers les « 28 (??), 29, 30, 1<sup>er</sup> mai. »

Le nombre des points d'interrogation mis entre parenthèses indique l'importance probable des perturbations. Celles-ci retardent de 1 à 3 jours pour les diverses contrées de la France suivant leur longitude et leur latitude, et de 4 à 5 jours de plus pour le reste de l'Europe et le nord de l'Afrique ; chose qu'il ne faut pas perdre de vue.

D'après ces données, le mois d'avril aura encore une certaine analogie avec celui de mars. Il présentera un temps mixte, en partie assez beau et chaud, avec accalmies et éclaircies, en partie agité et humide, avec bourrasques, grains, orages, trombes d'eau, crues subites, variations brusques de température, débordements notamment pendant la deuxième et la troisième dizaines : la première, qui correspond avec l'apogée, sera moins accidentée, et présentera un temps mixte, en partie assez beau et calme, en partie agité et humide, suivant que le courant polaire ou le courant équatorial régneront sur telle zone ou région, car tout dépend de la présence de ces deux courants primordiaux, les seuls qui existent réellement dans l'atmosphère.

#### PIÈCES FAUSSES DE 10 FRANCS.

Le gouvernement vient d'adresser aux caissiers des administrations publiques un avis pour les mettre en garde contre des pièces de 10 fr. fausses qui sont mises en circulation depuis quelque temps.

Elles sont à l'effigie de Napoléon III et portent le millésime de 1861, ainsi que la lettre A,

marque de l'atelier monétaire de Paris. Le relief est moins fort que celui des pièces en cours ; le poids est aussi un peu moindre. La teinte vermeille est moins franche et plus blanchâtre que celle de l'or.

#### LES VOLONTAIRES DE 1870

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Le plus jeune des plus jeunes parmi les engagés volontaires en 1870 est M. Marcel Tybur, né à Tours, le 22 septembre 1856. Engagé dans les volontaires de l'Ouest (ex-zouaves pontificaux) le 3 octobre 1870, il assista aux combats de Brou, Bonneval et Patay.

• M. Tybur, qui est actuellement entrepreneur de peinture et domicilié à Paris, 139, rue de Vaugirard, n'avait que quatorze ans et treize jours quand il a contracté son engagement.

• La Touraine compte encore deux autres jeunes gens, nés en 1854, et âgés à peine de seize ans lorsqu'ils s'engagèrent en 1870, pour la durée de la guerre.

• Ce sont :

• M. Emile Drouin, qui fit partie du corps franc commandé par M. de Ressay, chevalier de la Légion d'honneur ; M. le commandant de Ressay habite toujours notre ville.

• Et M. Paul Maillat, enrôlé au 88<sup>e</sup> régiment des mobiles d'Indre-et-Loire, depuis élève de l'École militaire de Saint-Cyr, officier d'infanterie de ligne, et décédé, prématurément, officier dans un régiment de zouaves en Afrique alors qu'on bel avenir s'ouvrait devant lui.

• La famille de M. Paul Maillat habite également notre ville. »

#### REVUE DE LA MODE

Les jupes rondes de l'été dernier peuvent assez facilement se transformer de fond en comble, en les coupant en pointes avec une petite traîne de dix à quinze centimètres, ce qui donne une longueur de 1<sup>m</sup> 20 à 1<sup>m</sup> 25 pour le biais de derrière. Le lé de devant peut être taillé très étroit ou ajusté par des pinces, au goût de chacun.

Pour varier aussi les corsages à basques et à créneaux, on les coupe ronds, rentrant dans la jupe. Autour de la taille on met une ceinture haute, comme une large ceinture Directoire ayant 25 centimètres de hauteur. On le fait en velours, ce qui habille immédiatement la robe, ou en surah en laissant à celui-ci toute sa largeur qui se drape alors de soi-même autour de la taille. De toute façon, on monte le devant sur une doublure baleinée ; pour bien la maintenir en place et on ferme à volonté devant ou de côté ou dans le dos, soit avec une double crête, sur laquelle on l'agrafe, soit avec un énorme nœud formant un joli trèfle légèrement posé de biais.

Comme garniture de bas de jupe, toujours

bien peu de chose : un simple cache-points en marabout de soie frisée, un étroit biais d'acier ou de jais ; si la transformation de la jupe a obligé à des coutures dans le bas pour le biais, alors on les dissimule sous un petit volant déchiqueté avec petite tête froncée, mais rien d'exagéré, en hauteur surtout.

On parle en ce moment de la jupe « cornet », c'est-à-dire très ajustée devant et aux hanches. Derrière, la petite traîne se composant d'un lé en grande largeur, dont les deux côtés sont abattus du haut en châte, de façon que le milieu soit droit fil sans couture ; il ne reste ainsi presque pas d'ampleur dans le haut, et la traîne formerait « cornet ». On ajoute en dedans, même si la doublure de la jupe n'est pas en soie, une balayuse en taffetas découpé du même ton que le fond de l'étoffe et qui donne beaucoup d'élégance et de fini à la toilette.

Comme jupon, beaucoup de taffetas changeants avec volants déchiquetés recouverts ou non de dentelle noire ou bise. Et, ce qu'il y a de plus coquet, le corset absolument pareil ; ce qui veut dire qu'en achetant le métrage de son jupon, il faut en prendre un mètre de plus pour se faire faire le corset pareil.

La lingerie suit également le progrès et se fait aussi peu embarrassante que possible pour ne nuire en rien au moule du bas de la taille. Les ceintures plates ou creusées sont disparues : on arrive dans le haut à un simple repli ou rentré qui termine ou permet le coulissé lorsqu'on préfère les cordons. Mais quand la taille est de moyenne force et peu changeante d'épaisseur, mieux vaut ajuster et boutonner sur chaque hanche en maintenant le pantalon et les jupons sous les agrafes du corset, deux en arrière et deux devant à 5 ou 6 centimètres du tour de taille réel.

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Tous les jours : *Le Voyage de Suzette*, opérette nouvelle en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 3/4 — Rideau : 8 h. 1/4

Direction : H. DAVID.

JEUDI 31 Mars 1892

#### LE RÊVE

Drame lyrique en 3 actes et 7 tableaux, paroles de Emile ZOLA, musique de BRUNEAU.

#### DISTRIBUTION :

Félicien	MM. DEKEGHEL
Jean de Hauteceur	LAFON
Hubert	BOURGEOIS
Angélique	Mmes WILLEMS
Hubertine	BOUJEAN
Premier enfant de chœur	HENRI
Deuxième	DARCY

Orchestre sous la direction de M. H. DAVID.

Prix ordinaire des places.

ques va rester seul au monde avec un nom flétri ; vous appelez ça de la punition, je nomme cela de la vengeance !...

En ce moment, le geôlier vint reprendre Jacques, l'heure accordée pour la visite étant écoulée. Claude attira son fils sur sa poitrine et l'y retint longtemps.

Ce malheureux sentait qu'avec Jacques allait sortir tout espoir. Il regretta un instant d'avoir refusé de demander sa grâce, mais il se remit promptement et, dans un dernier embrassement, il dit :

— Souviens-toi de Billou.

— Je ne veux vivre que pour le retrouver.

— Adieu !

— Non, au revoir, père ! Je serai là-bas, tu verras si j'ai du courage.

— Il suivit le geôlier d'un pas ferme.

Trois jours plus tard l'ordre fut donné de transférer le condamné à la Roquette.

(A suivre.)

#### BOURSE DE PARIS

Du 30 Mars 1892

3 0/0	96 »
3 0/0 nouveau	96 50
3 0/0 amortissable	97 75
4 1/2	105 50

## Dernières Nouvelles

Paris, 31 mars, 12 h. 55 soir.

L'anarchiste Ravachol a été conduit à la Conciergerie pour y être incarcéré sous la surveillance de trois agents de la sûreté.

Ravachol a été reconnu par Chaumartin, sa femme et Boulai ; il a fini par avouer son identité, mais il nie toute participation aux explosions.

Toutefois, des présomptions sont contre lui. Le XIX<sup>e</sup> Siècle assure qu'un de ses voisins de Saint-Mandé l'a vu sortir dimanche à six heures du matin avec une valise, et a pris le train de Paris de 6 heures 35.

HAVAS.

#### PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT À L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 16 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent., 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 22, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRENARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

## LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur

19, Rue du Marché-Noir

A l'honneur d'informer le Commerce que, contrairement aux renseignements inexacts répandus intentionnellement par certains intéressés, elle fait DU DÉCOUVERT EN COMPTE COURANT à tous les Commerçants sérieux qui lui en font la demande.

L'ESCOMPTE des effets sur la France et l'Étranger est également fait à guichet ouvert aux conditions les plus réduites.

La Société Générale rappelle, en outre, qu'elle seule, à Saumur, représente les Compagnies de Chemins de fer, paie leurs

COUPONS SANS FRAIS,

estampille et rend de suite les titres nominatifs, vend,

Sans frais de Courtage et de Commission,

les obligations des dites Compagnies, au porteur ou au nominatif.



LE GRESHAM

Assurances sur la Vie, sur le Dû, sur le Rente

Rentes viagères payables sans frais

Sommaires payés 10 millions 234 millions 800 000 fr.

Assurances proposées 30 millions 90 millions 666 812 556 fr.

Prospectus et renseignements gratuits et franco

à Paris, dans les bureaux de la C<sup>o</sup>, 30, r. de Provence

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

#### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean.

P. ANDRIEU

Conserves alimentaires

La MAISON ayant épuisé son stock de haricots verts moyens, vend les boîtes de haricots verts très fins :

La boîte	0.90 au lieu de 1.40
La 1/2 boîte	0.50 — 0.80
Pois supérieurs, la boîte	0.80
— la 1/2 boîte	0.50
Asperges au naturel, depuis 1 fr. 25, 1 fr. 60, 2 fr. 25 et 2 fr. 90 la boîte.	

Prochainement Exposition

de Poissons d'Avril et d'Articles de Pâques à des prix très modérés.

Ces articles sont trop nombreux et trop variés pour qu'il soit possible de les classer dans le journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Mère est malade, fit Jacques.

— Bien malade, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui. Elle mourra bientôt. Le médecin l'a dit.

— C'est moi qui suis son meurtrier... elle me maudit.

— Non, dit Jacques, elle prie et elle pleure. Claude eut un cri de colère et dit comme en lui-même :

— Oh ! si j'étais libre seulement deux jours, il y passerait.

— Tu veux parler de Billou, père ?

— Oui, c'est ce misérable qui m'a conduit où je suis.

— Père, fit Jacques, sois tranquille, je suis jeune, moi, je suis libre ; ici, dans ce cachot, je te jure de te venger !

— Merci, répondit Claude.

L'aumônier s'était rapproché.

— Mon fils, dit-il à Claude, vous faites là une mauvaise action et vous encouragez ce pauvre enfant au crime.

— Tuer un méchant n'est pas un crime, dit Jacques.

— Si, mon ami, c'est toujours un crime de verser le sang de son semblable.

— Soit, reprit l'enfant ; les juges en ont donc

commis un en condamnant mon père ?

Le prêtre s'arrêta surpris.

— Distinguons ; les juges ont agi au nom de la société, et les lois veulent que l'assassin soit puni de mort.

— C'est juste, reprit Claude, et je comprends cela. Aussi, vous me voyez résigné ; mais si la société, comme vous le dites, a le droit de se venger, je dois l'avoir aussi.

L'aumônier était visiblement embarrassé.

— Il y a sans doute des choses à changer ici-bas, reprit-il, il n'y a que là-haut que tout soit parfait ; aussi, mon fils, reportez vos pensées vers Dieu, devant lequel vous allez paraître bientôt.

Mais Claude suivait son idée.

— Je pense, fit-il, que, si j'avais été condamné aux travaux forcés à perpétuité, j'aurais pu comme un autre aller à la Nouvelle-Calédonie. Je suis fort et j'aurais cultivé la terre. Je ne suis pas méchant, voyez-vous, et si j'avais eu là-bas mon fils et ma femme, je serais redevenu ce que j'étais ; j'aurais travaillé pour rendre les cinquante mille francs que Billou a emportés, et peut-être qu'alors votre société m'aurait pardonné. Au lieu de cela, je vais mourir, ma femme se meurt de chagrin, mon Jac-



Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE,  
Et de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

## VENTE

Aux enchères publiques  
ENTRE MAJEURS ET MINEURS  
Au plus offrant et dernier enchérisseur  
En trois lots

### De Trois parcelles de Terre Et Vigne

Situées communes de Cernusson et de la Fosse-de-Tigné (Maine-et-Loire),  
Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Pierre DOYEN père.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 24 AVRIL 1892, à une heure de l'après-midi, en la mairie de Cernusson, par le ministère de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :  
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le douze mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré,

Et à la requête de :  
1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Joséphine Rousseau, sans profession, veuve de M. Pierre Doyen, ladite dame demeurant au bourg de Cernusson ; au nom et comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur Joseph Doyen, et devant être la tutrice de l'enfant dont elle est enceinte ;  
2<sup>o</sup> M. Pierre Doyen, domestique, demeurant à la Petite-Roche, commune de Neuil-sous-Passavant (Maine-et-Loire), tant en son nom personnel que comme curateur au ventre de l'enfant dont M<sup>me</sup> Doyen-Rousseau est enceinte ;  
3<sup>o</sup> M. Jean Martin, cultivateur, demeurant au Puits-Rangard, commune de Cernusson (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur des mineurs Clémentine et François Doyen, enfant issus du premier mariage, du sieur Pierre Doyen père décédé, avec Madame Jeanne Martin, sa première épouse, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre le tuteur desdits mineurs, le sieur Pierre Doyen, leur frère sus-nommé, nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, du vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;  
En présence ou lui dûment appelé de M. Jacques Touret, buraliste, demeurant à Vihiers (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc, faisant fonction de subrogé-tuteur des mineurs Clémentine et François Doyen, sus-nommés, et de Joseph Doyen, ce dernier issu du mariage de Pierre Doyen père, décédé, avec Madame Joséphine Rousseau, sus-nommée, ledit sieur Touret nommé à cette fonction par la délibération du conseil de famille desdits mineurs sus-relatés ;  
Il sera procédé, le dimanche vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en la mairie de Cernusson, par le ministère de M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques des biens ci-après, savoir :

#### DÉSIGNATION

Commune de Cernusson (Maine-et-Loire)

##### PREMIER LOT

Une pièce de terre et vigne, sise dans les Beugnons, contenant vingt-cinq ares quarante centiares, section B, numéros 213, 214, 215, 216, 211, 212 et 207 du cadastre, joignant au nord M. Maillet, de Soullanger, au levant M. Baudry, au midi M. Simon, au couchant M. Granry, de la Fosse.  
Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250

Commune de la Fosse-de-Tigné (Maine-et-Loire)

##### DEUXIÈME LOT

Une parcelle de vigne, dans le Clos-de-l'Ouche, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord M. Chouteau, au midi M. Gaschet, au couchant M. Gaudicheau.  
Mise à prix, trente francs, ci..... 30

##### TROISIÈME LOT

Une parcelle de vigne, dans le Clos-des-Chaintres, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord Turlais, au levant le chemin de Marmande, au midi la route de la Fosse, au couchant Turlais.  
Mise à prix, trente francs, ci..... 30

Total des mises à prix: trois cent dix francs, ci..... 310

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
Saumur, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-douze, fo. ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

UN MÉNAGE demande place, le mari cultivateur et la femme comme femme de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'apprenti boulanger.  
S'adresser au bureau du journal.

### CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

## E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

M. HARDY appelle l'attention de sa clientèle sur la fabrication de Poissons et d'Oufs de Pâques en chocolat préparés par lui-même.  
Ce chocolat de première qualité, d'un goût exquis et dépourvu de tout vernis, ne s'est pas fait jusqu'à ce jour et ne se trouve que chez lui.

Grand assortiment d'Objets de fantaisie pour le 1<sup>er</sup> Avril et Oufs de Pâques  
Spécialité de Dragées faites à la main.

Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE,  
Et de M<sup>e</sup> PINOCHEAU, notaire à Bressuire (Deux-Sèvres).

## VENTE

Aux enchères publiques  
Au plus offrant et dernier enchérisseur  
EN UN SEUL LOT

Le JEUDI 14 AVRIL 1892, à midi, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINOCHEAU, notaire à Bressuire,

D'un vaste Corps de Bâtimens  
Consistant en :

### MAGASINS DE DÉPÔTS

Sis à Bressuire, rue du Gaz.  
Revenu annuel approximatif : 1,845 fr.  
MISE A PRIX: 10,000 fr.

S'adresser, pour renseignements, à :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur ;  
2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> PINOCHEAU, notaire à Bressuire ;  
3<sup>o</sup> M. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, à Saumur.

### Changement de Domicile

A la Saint-Jean prochaine

LE

### MAGASIN D'HORLOGERIE

De M. BICHON

Sera transféré de l'autre côté de la rue, ancienne maison L'HERMITE ET BOULITTE.

### A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE  
MAGASIN ET SERVITUDES  
S'adresser à M. BICHON.

DAME sérieuse demande place de dame de compagnie ou gérance.  
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER  
Au Pont-Fouchard  
MAISON  
AVEC VASTES JARDINS  
S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

REMISE A LOUER  
Présentement  
Rue du Petit-Versailles.  
S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> GIRARD, place Dupetit-Thouars.

### MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc., A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

## Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 33.

## IMBERT ET FILS

ARTICLE DU 1<sup>er</sup> AVRIL

Grand assortiment de Poissons en sucre, en chocolat et en carton. MODÈLES LES PLUS NOUVEAUX DE SURPRISES, GÂTEAUX, FRUITS ET FROMAGES

## ARTICLES DE PAQUES

Oufs en tous genres, Porcelaines, Vannerie fine; Coqs, Poules et Poussins chanteurs et à tête mobile.

Choix très-varié des dernières Créations

COLLECTION DES PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

## CHANGEMENT DE DOMICILE

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,